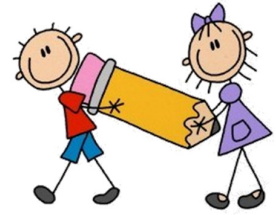




INFO PARENTS

JOURNAL DE L'ÉCOLE J-P LABARRE



SEPTEMBRE 2018

MOT DE LA DIRECTION

C'est sous le thème « Partons en voyage à travers le temps ! » que nous avons démarré la nouvelle année scolaire avec les élèves, jeudi dernier. Nous leur ferons vivre ce thème tout au long de l'année dans diverses activités proposées par l'équipe-école. Nous remercions tout le personnel de l'école pour leur grande implication ainsi que les parents présents qui ont fait de cette rentrée 2018-2019 un grand succès. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous débutons un beau voyage dans le temps à l'école J-P Labarre. Les festivités de la rentrée se poursuivront le **7 septembre** avec une épluchette de blé d'Inde et des jeux sur la cour d'école.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2018-2019.

Christine Fournier, Nancy Matte et Maude Gauthier

DATES IMPORTANTES



Assemblée annuelle de parents et élections:

L'assemblée annuelle de parents aura lieu **le 12 septembre 2018 à 18h30, au gymnase**. Lors de cette soirée, il y aura des **élections** pour les postes disponibles au sein du **conseil d'établissement**. Il y aura également élection du **représentant au comité de parents de la commission scolaire**.

Prochaines journées pédagogiques

La prochaine journée pédagogique est prévue le **21 septembre 2018**. Le service de garde sera ouvert lors de cette journée selon l'horaire habituel. Le lundi **1^{er} octobre 2018** sera une journée pédagogique en vue des élections. Le service de garde sera ouvert pendant cette journée.



PRISE DE PHOTOS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS À L'ÉCOLE

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre vous, ou certains élèves possèdent un appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient. Nous vous remercions de votre compréhension.

VALIDATION DES ADRESSES COURRIEL

Nous vous invitons à vous assurer que votre adresse courriel fournie pour nos envois électroniques est toujours valide. Les informations de l'école vous seront envoyées par courriel et en copie papier, à moins que vous en ayez fait la demande à la secrétaire.

RAPPEL AUX PARENTS : HEURES DÉBUT DES CLASSES

Nous vous rappelons que les élèves doivent arriver **sur la cour** entre **8 h 15 et 8 h 25** et entre **13h et 13 h 10**. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter cet horaire.

PHOTO SCOLAIRE

La photo scolaire aura lieu le **18 septembre pour les classes régulières** et le **19 septembre pour les classes d'adaptation scolaire**, les reprises se feront aussi à cette date. Il y aura également la possibilité de prendre des photos de famille après les classes le **22 novembre**, voir l'annexe pour les détails.

COUR D'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter que la cour d'école est strictement réservée aux élèves inscrits au service de garde lors des jours d'école, **entre 7h et 8h15 et entre 15h35 et 18h**. Lors des journées pédagogiques, la cour est réservée aux élèves inscrits au service de garde entre **7h et 18h**.

FICHES SANTÉ

Vous avez reçu ou vous recevrez la fiche santé de votre enfant. Il est très important de la remplir et de nous la retourner **d'ici le 7 septembre 2018** en prenant soin de bien la signer.

DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS

Il est important de ne pas se stationner dans la zone de débarcadère des autobus (du coin de la rue Jodoin et route Marie-Victorin jusqu'à la première maison) **lorsque vous venez reconduire ou chercher vos enfants**. Une zone de débarcadère pour les voitures a été aménagée devant l'école afin de vous faciliter l'accès.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Vous recevrez sous peu les offres d'activités parascolaires. N'oubliez pas d'y inscrire vos enfants avant les dates limites indiquées sur les documents.

ADMINISTRATION MÉDICAMENTS

Autant que possible, les médicaments doivent être donnés par les parents, à la maison. Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Pour ce faire, vous devez remplir obligatoirement le formulaire « *Autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament prescrit* » et vous assurer de remettre le médicament prescrit dans le contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance. La dose du médicament à administrer doit être mesurée par le parent. Par exemple, si la dose prescrite est 1 ½ comprimé, le parent doit couper lui-même la pilule.

RENCONTRES DE PARENTS

Au cours des prochains jours, il y aura les rencontres de parents pour les groupes de la 2^e à la 6^e année. Ces rencontres permettant aux parents et aux enseignants de créer un premier lien et de connaître le fonctionnement dans les classes. L'horaire vous a été envoyé dans un courriel le **30 août dernier**.

Date	Groupes
6 septembre 2018, 19h	2 ^e année, 6 ^e année 977 madame Isabelle
12 septembre 2018, 19h	3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 911 madame Gabrielle 912 madame Amélie 973 madame Carolyne 974 madame Martine 975 madame Isabelle 976 madame Mélanie 978 madame Mylène 979 madame Sharon

- Notez que les rencontres pour les maternelles et les 1^{res} années ont déjà été faites avant la rentrée.

ÉLECTIONS AUX DIVERS COMITÉS

Cette année, plusieurs postes de parents sont disponibles dans divers comités présents à l'école :

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement comprend 12 membres et il est composé des personnes suivantes: six parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs; six membres du personnel de l'école, dont au moins trois enseignants, trois membres du personnel de soutien, professionnel ou service de garde, élus par ses pairs. On peut aussi avoir un ou deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés précédemment. Les représentants de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement. La direction de l'école est aussi présente ainsi que la responsable du service de garde, mais ils n'ont pas de droits de vote.

Le conseil d'établissement a pour mission d'adopter ou d'approuver les différentes propositions de la direction qui seront ensuite mises en place au sein de l'école. Plusieurs sujets y sont abordés tels que l'utilisation des locaux, les frais chargés aux parents, le fonctionnement de l'école, la grille horaire, les campagnes de financement, les sorties, le service au dîneur, le service de garde, les sondages et

communications aux parents, etc. Le conseil d'établissement exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacun. Telle est la condition pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun, soit la réussite et le bien-être de l'ensemble des élèves de l'école.

Le Conseil d'établissement se réunit habituellement 7 à 9 fois pendant l'année scolaire. Les réunions ont habituellement lieu les mercredis à 19h.

Les dates seront déterminées selon les disponibilités des membres (en majorité).

Cette année, 3 postes de parents sont disponibles au sein du conseil d'établissement de l'école. Le nombre de parents d'élèves des classes spécialisées et le nombre de parents d'élèves des classes ordinaires en poste au sein du comité seront déterminés au prorata du nombre d'élèves de ces deux groupes, si possible.

OPP

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. (Art. 96.2.)

Il peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. (Art. 96.3.)

L'assemblée générale des parents décide de sa composition et de ses règles de fonctionnement.

Il y a un nombre illimité de postes au sein de ce comité.

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

En cas de problème à l'école, que ce soit d'ordre pédagogique ou comportemental, nous vous invitons tout d'abord à contacter l'enseignant de votre enfant ou le spécialiste concerné. Ensemble, vous pourrez trouver des pistes de solutions pour le bien-être de tous. Une bonne communication est toujours gagnante !

NOUVEAU PERSONNEL ENSEIGNANT, SOUTIEN ET PROFESSIONNELS

Cette année, nous accueillons plusieurs nouveaux membres au sein du personnel de l'école. Si vous désirez avoir plus d'information sur leur fonctionnement en classe ou sur leurs services, nous vous invitons à communiquer avec eux, soit par courriel, téléphone ou message écrit.

Voici les nouveaux membres du personnel pour l'année scolaire 2018-2019:

Musique :

- * Vincent Campagna

Orthopédagogie :

- * Anne Saurette

Psychoéducation :

- * Gabrielle Gendron

Psychologue :

- * Angélica Quevedo

Infirmière :

- x Véronique April

Orthophoniste :

- x Andréanne Bibeau

Enseignants :

- * Julie-Audrey Dumaresq : 003 (remplacement de Laurence Sylvestre)
- * 4^e année : Laurence Proulx-Landry (vendredi classe madame Hélène)
- * 4^e année : Céline Jarousse
- * 4^e année : Laurence Bouillé-Julien
- * 5^e année : Liliane Mailhot
- * 973 : Carolyne Ouimet

Techniciennes en éducation spécialisée :

- * Classe 973 : Maude Dame
- * Classe 974 : Marie-Philip Parent
- * Classe 978 : Caroline Lacoste
- * Préscolaire/1^{ère} année : Joannie Brunelle

LES INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE

Temps des travaux scolaires

Dès le 24 septembre, les élèves pourront bénéficier d'une période supplémentaire pour faire leurs devoirs, leurs leçons ou bien de la lecture, du mardi au jeudi de 17h à 17h30, sous inscription. Ces travaux se font dans une atmosphère calme et propice à la concentration. Le service est offert à tous les élèves désirant en profiter. Vous recevrez une fiche d'inscription par le sac d'école de votre enfant.

Attention, ces périodes ne remplacent pas le temps de récupération pour les élèves en difficulté et ne diminuent nullement la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a bien fait ses travaux.

Veuillez noter que tous les lundis, les élèves ont une période **obligatoire** de 45 minutes de 16 h 15 à 17 h pour faire leurs devoirs, leurs leçons ou bien faire de la lecture.

Tableau de paiements en annexe

Vous avez le tableau des paiements pour l'année scolaire 2018-2019 en annexe. Nous vous invitons à le consulter à des fins financières.

Tableau et inscription aux journées pédagogiques

Vous avez le tableau résumé des journées pédagogiques pour l'année scolaire 2018-2019 en annexe. Vous recevrez la fiche d'inscription pour chaque journée. Vous aurez jusqu'à deux semaines avant une journée pédagogique pour changer la présence de votre enfant. Aucune inscription ne sera prise après la date et l'heure de tombée inscrites sur les feuilles de journées pédagogiques.

Arrivées ou départs sur l'heure du dîner

Puisque le secrétariat est fermé entre 11h50 et 13h15, vous devez vous présenter sur la cour d'école afin qu'un surveillant ou un éducateur vous dirige sur l'heure du midi.

Gymnase

Votre enfant doit obligatoirement avoir des espadrilles dans ses pieds pour pouvoir aller s'amuser au gymnase.

Une variante pour le dîner

Il est possible de commander des **repas du traiteur « Tous pour un »**, depuis le **5 septembre 2018**, des repas variés livrés tous les jours à l'école, voici le lien internet www.touspourun.ca.

Septembre 2018



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>3</p>  <p>Congé pour tous !</p>	<p>4</p>	<p>5</p>	<p>6</p> <p>Rencontre de parents en soirée</p>	<p>7</p> <p>Épluchette blé d'inde</p> 
<p>10</p>	<p>11</p>	<p>12</p> <p>18h30 : Assemblée générale 19h : Rencontre de parents</p>	<p>13</p>	<p>14</p>
<p>17</p>	<p>18</p> <p>Photo scolaire Classes régulières</p>	<p>19</p> <p>Photos scolaire Classes adaptation scolaire</p>	<p>20</p>	<p>21</p>  <p>Thème: Les sciences</p>
<p>24</p>	<p>25</p>	<p>26</p>	<p>27</p>	<p>28</p>



PHOTOS DE FAMILLE À L'ÉCOLE J-P LABARRE...!!



Encore cette année, nous vous offrons la possibilité de venir prendre des photos de famille à l'école.

La compagnie *Miss kit* sera présente le 22 novembre prochain, de 15h45 à 17h 30, afin d'immortaliser vos plus beaux sourires.

Nous devons avoir un minimum de 10 familles inscrites pour que cette séance ait lieu.

Si vous êtes intéressés, veuillez appeler au secrétariat de l'école ou envoyer un courriel à jplabarre@csp.qc.ca.

La direction

Journées pédagogiques 2018-2019

- Prévoir un **repas froid** lors de toutes les journées pédagogiques, ainsi que des vêtements adaptés à la température

Vous allez pouvoir changer votre choix 2 semaines avant chaque journée pédagogique

Merci de votre compréhension et votre collaboration.

Dates	Activités	Coût \$	Frais de garde	Total	Option #1 Sortie	Option #2 Journée maison = 16.00\$	Absent
Vendredi 21 septembre 2018	Journée maison «Sciences»	-	16.00\$				
Lundi 1 ^{er} octobre 2018	Sortie : Récréofun Journée maison : «découverte»	18.50\$	16.00	34.50\$ 16.00\$			
Vendredi 19 octobre 2018	Sortie : Ferme d'André Journée maison : «La ferme JP Labarre»	19.00\$	16.00\$	35.00\$ 16.00\$			
Jeudi 22 novembre 2018	Journée maison : «Les métiers»		16.00\$	16.00\$			
Vendredi 23 novembre 2018	Journée maison : «suite journée des métiers»		16.00\$	16.00\$			
Lundi 28 janvier 2019	Action Directe Journée maison : «Journée blanche »	14.15\$	16.00\$	30.15\$ 16.00\$			
Vendredi 15 février 2019	Sortie : Sportira Cage Journée maison : «St-Valentin»	17.75\$	16.00\$	33.75\$ 16.00\$			
Lundi 18 février 2019	Journée maison «Fais-toi plaisir»		16.00\$				
*Vendredi 29 mars 2019	Journée maison : «Tour du monde»		16.00\$				
*Mardi 23 avril 2019	Journée maison : «Kermesse»		16.00\$				
*Mardi 21 mai 2019	Journée maison : «Les chefs»		16.00\$				
Vendredi 7 juin 2019	Sortie : Cache à l'eau-Laser Journée maison : «Beach party»	14.50\$	16.00\$	30.50\$ 16.00\$			

CALENDRIER DES PAIEMENTS AU SERVICE DE GARDE 2018-2019

Élève régulier au SDG = 5 jours semaine, 2 périodes et plus par jour

180 jours d'école dans l'année scolaire à \$8.20 par jour = 1476.00\$

Les frais de garde peuvent être sujet à changement selon le ministère de l'éducation.

Mois	Postdaté	Nb jours	Paiement/mois
Septembre 2018 (30 août au 30 sept.)	24 sept. 2018	20 jours	164.00\$
Octobre 2018 (1 ^e oct. au 31 oct.)	22 oct. 2018	20 jours	164.00\$
Novembre 2018 (1 ^e nov. au 30 nov.)	26 nov. 2018	20 jours	164.00\$
Décembre 2018 (1 ^e déc. au 31 déc.)	10 déc. 2018	15 jours	123.00\$
Janvier 2019 (1 ^e janv. au 31 jan.)	29 janv. 2019	18 jours	147.60\$
Février 2019 (1 ^e févr. au 28 févr.)	19 févr. 2019	18 jours	147.60\$
Mars 2019 (1 ^e mars au 31 mars)	25 mars 2019	15 jours	123.00\$
Avril 2019 (1 ^e avril au 30 avril)	24 avril 2019	19 jours	155.80\$
Mai 2019 (1 ^e mai au 31 mai)	22 mai 2019	21 jours	172.20\$
Juin 2019 (1 ^e juin au 30 juin)	10 juin 2019	14 jours	114.80\$

TOTAL : 1476.00\$

Modes de paiement

- ✓ 1^e choix : paiement par internet chaque mois avec votre institution financière.
- ✓ 2^e choix : 10 chèques postdatés à remettre le lundi 10 septembre 2018.

Veillez prendre note que les journées pédagogiques de l'année scolaire ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

Si vous inscrivez votre enfant aux journées pédagogiques, vous recevrez une facture pour les frais chaque mois.

Libeller vos chèques à l'ordre : Commission scolaire des Patriotes, inscrire le nom de votre enfant au verso des chèques.